

La vision étonnament angélique de Benjamin Stora présentant le film "Les hommes libres"

La sortie, mercredi 28, du film « Les hommes libres » s'accompagne de la diffusion d'un dossier pédagogique, destiné aux professeurs de collège et de lycée. L'objectif est assumé : susciter des sorties scolaires et transformer une œuvre, ô combien de fiction comme le démontre l'historien Michel Renard, en « document » historique. Pour asseoir auprès du public et du monde enseignant la crédibilité historique du film, le metteur en scène s'est attaché la participation de Benjamin Stora dans la rédaction de ce dossier. Dès lors, il n'est pas déplacé d'en mesurer la pertinence scientifique. Et, autant le dire tout de suite, certaines affirmations de Benjamin Stora laissent stupéfait.

Ainsi, comment peut-il affirmer que « dans l'Algérie de l'époque, les Algériens musulmans n'avaient pas la nationalité française. Ni Français, ni étrangers : ce sont donc des « hommes invisibles » qui n'auraient donc « aucune existence juridique ou culturelle » ?

Pas Français, les Algériens musulmans ?

On peut admettre que Benjamin Stora ignore que, dès les années 1840, la nationalité française a été reconnue aux Algériens musulmans – comme d'ailleurs aux Juifs de l'ancienne Régence – par plusieurs arrêts de la Cour supérieure d'Alger qui rappelle, en 1862, que « tout en n'étant pas citoyen, l'Indigène est Français » et de la Cour de Cassation qui stipule que « la qualité de Français est la base de la règle de leur condition civile et sociale ». Il est, en revanche, incompréhensible qu'il ignore le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui confirme que « l'indigène musulman est

Français ».

Bien d'autres dispositions, dans le droit du travail, comme l'accès à la plupart des emplois à la fonction publique (à l'exception de quelques fonctions d'autorité), consacré par la loi Jonnart de 1919 ou l'intégration des travailleurs algériens dans la sphère de protection de la main-d'œuvre nationale du 10 août 1932, etc. suffisent à démontrer que les Algériens disposent bien de la nationalité française. Autre confirmation : répondant à une enquête prescrite en juillet 1923 par le ministre de l'Intérieur sur « la situation des indigènes originaires d'Algérie, résidant dans la métropole », le préfet de Paris avoue son incapacité à fournir des informations détaillées car, contrairement aux étrangers, les Algériens, « sujets français », ne sont astreints « à aucune déclaration de résidence, ni à faire connaître leur arrivée ou leur départ. »

D'ailleurs, au grand dam du gouverneur général de l'Algérie, qui s'en plaint auprès du ministre de l'Intérieur, certaines municipalités, principalement communistes, n'hésitent pas à délivrer à ces Français des cartes d'électeurs !, activité

Les Algériens sont-ils, en métropole, des « hommes invisibles » ? Autre assertion étonnante

Pour le pire et le meilleur, la présence des Algériens en métropole est loin d'être invisible. Combattants aux côtés des Poilus de métropole et des Alliés, travailleurs venus compléter les effectifs de l'industrie et de l'agriculture, les Algériens ont noué des liens, parfois étroits, avec les Français qu'ils ont côtoyés lors de la Première Guerre mondiale. Cette participation à l'effort de guerre a laissé des traces, y compris dans le paysage : des tombes musulmanes sont présentes dans les carrés militaires, une kouba est édiflée, en 1919, au cimetière de Nogent-sur-Marne pour rendre hommage aux soldats musulmans morts pour la France. Enfin, l'existence de la Grande Mosquée de Paris, inaugurée par les plus hautes autorités de l'État en 1926, ne rend-elle pas visible cette présence au cœur de la capitale ?

À Paris encore, mais aussi en banlieue, le Bureau des Affaires

Indigènes (BAI) de la Ville de Paris créé en mars 1925 ouvre à l'intention des Algériens des foyers rue Leconte, à Colombes, à Gennevilliers et à Nanterre ainsi que deux dispensaires. C'est également à son initiative qu'est construit l'hôpital franco-musulman de Bobigny, inauguré en 1935, auquel est adjoint, en 1937, un cimetière musulman.

Le BAI s'est également préoccupé de l'importance du chômage qui touche de nombreux Algériens du département de la Seine, dès la fin des années 1920. Une section de placement est créée à cet effet : entre 1926 et 1930, 15 130 chômeurs ont bénéficié de son concours. Progressivement, ses activités se sont élargies : assistance juridique aux accidentés du travail pour faire valoir leurs droits et obtenir le versement des indemnités ou des rentes auxquelles ils peuvent prétendre (1 534 dossiers traités) ; démarches en vue du versement des primes de natalité et indemnités pour charges de famille (9 696 dossiers). On peut estimer insuffisante l'ampleur de l'action entreprise, en particulier en matière d'habitat. On peut également trouver, dans cette sollicitude des autorités parisiennes à l'égard des nord-africains du département de la Seine, une volonté de contrôle – sanitaire et politique – et pas seulement l'expression de sentiments philanthropiques. Mais, outre qu'il est impossible de nier l'intérêt qu'elle a représenté pour ses bénéficiaires, en particulier pour les milliers de patients pris en charge par les dispensaires ou l'hôpital franco-musulman, elle prouve la visibilité des Algériens et l'attention que leur portent les autorités départementales.

C'est bien aussi parce qu'ils sont visibles et, à ses yeux potentiellement dangereux, que la Préfecture de Police juge utile de créer une Brigade nord-africaine quelques semaines après la création du BIA – également située rue Leconte mais qui ne se confond pas avec le BAI – chargée de surveiller, avec moins d'efficacité qu'on le prétend généralement, les Algériens du département de la Seine.

Victimes du racisme de la population métropolitaine ?

Le procès, une nouvelle fois, mérite d'être instruit avec plus

de nuance. Certes, des sentiments racistes se manifestent et on en trouve bien des traces, dans l'entre-deux-guerres, dans la presse de droite. Sont-ils aussi généralisés que Benjamin Stora le sous-entend ? Laissons la parole à l'une de ces prétendues victimes de l'ignorance, du mépris et du racisme des Français. Quel souvenir garde-t-il en mémoire de sa vie à Paris au cours des années vingt ? : « Nous étions unanimes à nous réjouir de l'attitude de sympathie des populations à notre égard, et à faire une grande différence entre les colons d'Algérie et le peuple français dans leur comportement avec nous. Les gens nous manifestaient du respect et même une grande considération mêlée de sympathie. » Paroles d'un « béni-oui-oui » aux ordres de l'administration ? Non. Éloge du peuple français extrait des Mémoires de Messali Hadj, le père fondateur du nationalisme algérien lui-même, que Benjamin Stora connaît bien mais qu'il semble avoir oublié le temps d'un film!

D'autres sources rapportent cette « sympathie », cette fois pour s'en inquiéter. En juillet 1919, l'administrateur de la commune-mixte de Ténès rapporte que les Algériens de sa commune, revenus de France, « ont été particulièrement sensibles aux marques d'affabilité et de politesse, quelque fois exagérées, que leur ont prodiguées nos compatriotes, ignorants de leurs mœurs et de leur esprit ; mais ces démonstrations auxquelles ils n'étaient pas accoutumés les ont conduits, par comparaison, à penser que les Algériens, les colons en particulier, n'avaient pas pour eux les égards qu'ils méritaient. Un simple khamès débarquant en France devenait un "sidi" [...]. Il est donc indéniable que le séjour en France des travailleurs coloniaux les a rapprochés des Français de la métropole ».

Ce « rapprochement », Geneviève Massard-Guilbaud en montre un aspect dans son ouvrage « Des Algériens à Lyon de la Grande Guerre au Front populaire » qui met en évidence une proportion particulièrement importante de mariages avec des Françaises métropolitaines, dès les années 1930. Selon cette historienne, « contrairement à l'image qu'on a donnée d'eux, les Algériens

de cette époque s'intégraient mieux que d'autres en France, dans la classe ouvrière ou la petite bourgeoisie commerçante. Le grand nombre de mariages mixtes n'en est-il pas un signe ? Dans quelle communauté étrangère d'ancienneté comparable en France en rencontre-t-on autant ? »

Dépourvus d'existence culturelle ?

On se demande alors à quoi pouvait bien répondre la Grande Mosquée de Paris et le cimetière musulman de Bobigny, si ce n'est aux besoins culturels et cultuels des musulmans du département ? Mais il existe bien d'autres manifestations de cette existence et de sa prise en compte : respect par l'Armée des prescriptions en matière d'alimentation, des fêtes et des rites funéraires musulmans ; aménagement, avant la Première Guerre mondiale, par la Compagnie des mines d'Auby-les-Douai (département du Nord), d'un lieu de prière pour ses ouvriers musulmans. Benjamin Stora entre sur ce plan en contradiction avec lui-même, quand il rappelle que c'est à Paris qu'est né, avec la création en 1926, de l'Étoile Nord-Africaine, le nationalisme algérien organisé et qui regroupe, en métropole, environ 3 000 militants. N'est-ce pas là une manifestation culturelle autant que politique ? C'est à Paris, également, que sont publiés journaux et revues nationalistes. Enfin, le film et le dossier rappellent qu'il existe à Paris de nombreux cabarets « orientaux » comme le Tam-Tam, La Casbah, El Djezaïr ou encore El Koutoubia.

Enfin, Benjamin Stora affirme qu'après le débarquement anglo-saxon en Afrique du Nord (novembre 1942) « coincé par les autorités allemandes qui le pressent [...] de collaborer franchement », le directeur de la Mosquée a été « obligé de se soumettre ». Kaddour Ben Ghabrit collaborateur ? L'accusation est grave. Elle mériterait d'être étayée. Comment, par quels actes, par quels propos cette collaboration s'est-elle manifestée ? Dans quelles circonstances ? On ne nous le dit pas. Comment admettre une telle liberté vis-à-vis de la méthode historique qui exige, pour toute affirmation, l'administration de preuves.

Le film et le dossier pédagogique témoignent aussi d'un

angélisme confondant. Magnifiant, en l'amplifiant démesurément, le soutien que la Mosquée a pu apporter à quelques Juifs pendant l'occupation allemande, il laisse ignorer la profondeur de l'antijudaïsme d'un nombre considérable d'Algériens musulmans, qui s'est manifesté dans les émeutes qui ensanglantèrent Constantine en août 1934 et qui s'exprime tout au long de la guerre et ultérieurement. Ainsi, en mars 1941, le CEI – équivalent en Algérie au service métropolitain des Renseignements généraux – note-t-il que « L'abrogation du décret Crémieux avait été quand elle fut connue, accueillie avec une grande joie par les Musulmans. » Cet antijudaïsme se rencontre même parmi les Algériens les plus libéraux et les plus laïcs comme en témoigne cette lettre de Ferhat Abbas au préfet d'Alger, datée du 30 janvier 1943, connue de Benjamin Stora, et dans laquelle on retrouve bien des poncifs de l'antisémitisme : « Il me parvient de tous côtés que certains éléments importants de la population juive s'emploient à dénigrer systématiquement, auprès des Anglo-Américains, les Musulmans algériens. Je fais appel, Monsieur le Préfet, à votre haute autorité pour intervenir auprès des dirigeants israélites afin de mettre un terme à cette propagande insidieuse et malhonnête. Ce n'est pas la première fois que les juifs adoptent une double attitude et se livrent à un double jeu. Le torpillage du Projet Viollette en 1936 est encore présent à notre mémoire. Il convient, dans leur propre intérêt, de les persuader que les méthodes d'hier sont périmées et que nous nous devons, les uns et les autres, une franchise et une loyauté réciproques. Si cette franchise et cette loyauté n'étaient pas en mesure de faire de nous des amis, elles éviteraient pour le moins de faire de nous des ennemis. Et c'est beaucoup. »

Comment croire que les Algériens de métropole en ont été indemnes ? Au total, trop d'erreurs, parfois grossières, trop d'affirmations non étayées, trop de non-dits entachent ce dossier pour qu'il constitue un outil pédagogique fiable et dont on puisse en recommander l'usage aux professeurs, d'autant que, dans les documents proposés à la réflexion des

élèves, la confusion est entretenue en permanence entre immigrés d'origine étrangère et Algériens, ce qui ouvre à des contresens.

Par ailleurs, je ne prête évidemment aucune arrière-pensée, ni au metteur en scène, ni à Benjamin Stora et je suis persuadé de leur entière bonne foi lorsqu'ils espèrent que le film permettra de rapprocher les communautés musulmanes et juives de France. Je ne peux qu'exprimer mon scepticisme à cet égard. Une autre conclusion, lourde de menaces, pourrait en être tirée, au moment même où l'Autorité palestinienne s'efforce de faire reconnaître l'existence d'un État palestinien contre la volonté d'Israël : les Juifs sont décidément bien ingrats vis-à-vis des Musulmans qui ont tant fait et pris tant de risques, sous l'Occupation, pour les sauver de la barbarie nazie.

Daniel Lefevre

Professeur d'histoire contemporaine, Université Paris 8 Saint-Denis